
DÉLIBÉRATION DE_2020_066

L'an deux mille vingt et le sept septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT ANTOINE DE BREUILH sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 01 septembre 2020

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Caroline MAZIÈRES, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Thierry BOIDÉ, Jean LAFOND-GRELLETY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Jean-Michel CAMUS, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON

Pouvoirs : Hélène DONADIER par Jean-Thierry LANSADE, Jean-Louis REY par Karine LEY, Marc GRANDY par Jean LAFOND-GRELLETY, Éric FRÉTILLÈRE par Cyril BARDE

Secrétaire : Karine LEY

Membres en exercice : 32 Présents : 28 Votants : 32 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 32

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Sous la présidence de Monsieur Thierry BOIDÉ, élu Président, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection de ses Vice-Présidents.

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article L 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes peut disposer au maximum de 7 Vice-Présidents.

Il propose d'élire 6 Vice-Présidents.

Après délibération, le Conseil Communautaire, accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Président,
Thierry BOIDÉ